

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, et le 30 octobre le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD Stéphanie ; BETTON Jean-Claude ; BRESSON Claudine ; CAYLA Valérie ; COUMANS Marie-France ; DUMENIL Dominique ; GENIEYS Lionel ; LE DU Anthony ; MASSE Samuel ; MATHERON Elisabeth ; MATHERON Françoise ; PEYRIERE Lionel ;

Absent : DAUDE Vincent ;

Excusés et représentés : RONDOT Philippe ; SCHREVEL Michèle ;

Secrétaire de séance : BRESSON Claudine

Ordre du jour :

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte-rendu du conseil du 22/09/2023**
3. **Arrêt révision PLU**
4. **Fonds vert Hérault Energies : modernisation éclairage public**
5. **Finances : reprise sur provision pour risques financiers**
6. **Budget participatif**
7. **Ecole : monument aux morts et demande de subvention**
8. **Mise à jour de la longueur de la voirie communale**
9. **Point travaux**
10. **CCGPSL :**
 - a) **Commission urgence écologique désignation référent**
 - b) **Commissions intercommunales**
11. **Opération 8000 arbres**
12. **Dépôt des archives de plus de 100 ans**
13. **Action de solidarité**
14. **Salubrité publique : pigeons**
15. **Questions d'actualités**

1. Approbation de l'ordre du jour

Vote contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation du compte-rendu du conseil du 22/09/2023

Vote contre : 0

Abstention : 0

3. Arrêt révision PLU

Madame La Maire rappelle au conseil la délibération du 4 novembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a prescrit la Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément aux articles L 103-3 et L 153-11 et suivants du Code de l'Urbanisme, afin de rendre le document compatible avec les orientations du SCoT du Pic Saint-Loup – Haute Vallée de l'Hérault et portant sur les objectifs suivants :

- Réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles ; en compatibilité avec le SCoT approuvé

- Inscrire l'urbanisation future en cohérence avec la silhouette paysagère et le patrimoine existant, préserver les points de vue sur le village
- Consolider et dynamiser le cœur de village, favoriser le lien social, les activités culturelles et sportives
- Développer le numérique pour accompagner les nouvelles organisations du travail
- Diversifier l'offre d'habitat : logements sociaux, greffes urbaines, projet cœur de village
- Intégrer des projets d'adaptation des parcs de logements à la perte d'autonomie à proximité des équipements et services
- Respecter une croissance démographique cohérente à l'échelle du SCoT
- Valoriser et organiser les liaisons douces entre les différents quartiers, commerces, services et équipements publics
- Rationaliser et mutualiser le stationnement
- Proposer un développement urbain prenant en compte les risques naturels et le changement climatique : risque incendie, risque inondation (PPRi), ruissellements (Schéma directeur du réseau pluvial),
- Protéger durablement les terres agricoles, limiter strictement les possibilités d'urbanisation dans ces espaces
- Conforter les continuités écologiques, préserver les espaces naturels et la biodiversité, prendre en compte les objectifs de Natura 2000

Le dossier de projet de PLU a été élaboré après études et plusieurs séances de travail avec les Personnes Publiques Associées consultées dans une démarche d'échange autour du projet, et ce, tout au long de la procédure de Révision du PLU.

La concertation avec la population a été conduite tout au long de la procédure de Révision, conformément aux modalités qui avaient été fixées dans la délibération de prescription qui ont été effectivement mises en œuvre comme suit :

- Un registre consultable aux jours et aux heures d'ouverture de la Mairie a été mis à disposition du public dès le début de la procédure. 15 contributions inscrites, reçues par mail et par courrier ont été recensées.
- Deux réunions publiques se sont tenues les 22 septembre 2021 et 26 septembre 2023. Elles ont permis de présenter respectivement le diagnostic et le PADD du PLU Révisé et le dossier pré-arrêt.
- Les documents d'étape étaient consultables en Mairie et téléchargeables sur le site Internet de la commune
- 6 publications dans le bulletin municipal de juin 2020 à septembre 2023, diffusées également sur Facebook et application InfoFlash

Le Conseil Municipal doit désormais arrêter ce projet de Révision avant d'être transmis pour avis formel aux personnes publiques associées qui disposeront d'un délai de 3 mois pour faire valoir leurs observations ainsi qu'aux communes limitrophes.

Le projet de Révision sera ensuite soumis à Enquête Publique, ce qui permettra aux habitants de s'exprimer une nouvelle fois sur le projet et de faire valoir leurs observations avant l'approbation du PLU. Ces remarques seront retranscrites dans le Rapport du Commissaire Enquêteur (indépendant et nommé par le Tribunal Administratif) à l'issue de l'Enquête Publique. Ce rapport indiquera si les remarques formulées peuvent être jugées recevables et de fait si elles introduisent des modifications aux pièces du document.

A l'issue de l'intégration éventuelle des modifications tenant compte des avis des Personnes Publiques Associées et des résultats de l'Enquête Publique, le Conseil Municipal pourra approuver le PLU. Les éventuelles modifications apportées ne pourront cependant pas être de nature à remettre en cause l'économie générale du projet de Révision du PLU arrêté.

Après son exposé, Madame La Maire propose au conseil municipal :

- de confirmer que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 4 novembre 2020,
- de tirer le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté et le considérer comme favorable,

• d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Bauzille-de-Montmel tel qu'il est annexé à la présente délibération conformément à l'article L.153-14 du Code de l'Urbanisme,

Votre contre : 1 (Lionel Peyrière)

Abstention : 1 (Michèle Schrevel)

N'ayant pas pris part au vote : 2 (Stéphanie ARNAUD et Elisabeth MATHERON)

4. Fonds vert Hérault Energies :

Madame la Maire expose au Conseil Municipal la convention n°CF-EP/2023/069 – travaux investissement sur le réseau d'éclairage public et son annexe financière relatives à la programmation de travaux qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage Hérault Energies.

Elle précise que l'opération consiste en la modernisation de l'armoire Bourg- rétrofit de 40 lanternes + remplacement de 25 lanternes de style et de 17 lanternes sur poteaux.

Elle indique que le coût de ces travaux s'élève à 60 459,70€ HT et est entièrement supporté par Hérault Energies.

Elle demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention établie avec Hérault Energies.

Votre contre : 0

Abstention : 0

5. Finances :

Madame la Maire demande au Conseil de procéder à la reprise du solde de la provision constitué en 2021 pour couvrir les risques d'impayés de loyer, d'un montant de 1001.37€ ; le locataire ayant honoré sa dette.

Vote contre : 0

Abstention : 0

6. Budget participatif :

Le Budget Participatif 2024 débute ce mercredi 1er novembre avec la période de dépôt des projets (jusqu'au 31 janvier 2024).

L'enveloppe à allouer est à nouveau de 6 000 € et le vote est prévu pour se dérouler du 27 mai au 9 juin 2024 selon les modalités habituelles.

L'ensemble des informations et documents est disponible sur le site internet de la commune.

7. Ecole : monument aux morts :

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de déplacer le monument aux morts et de le restaurer.

Elle précise que le déplacement du monument aux morts est nécessaire du fait :

- qu'il se trouve en bordure de la RD n°1 où la tenue des cérémonies commémoratives est dangereuse
- qu'il risque fortement d'être endommagé et de gêner le projet d'extension de l'école primaire.

Elle indique que le devis estimatif pour le déplacement et la restauration du monument aux morts s'élève à 13 255.50 € HT.

Elle demande au Conseil de l'autoriser à solliciter des subventions.

Vote contre : 0

Abstention : 0

8. Voirie : mise à jour voirie communale :

Madame La Maire informe le conseil de la nécessité de formaliser la carte des voies communales suite au classement des voies nouvelles dans le domaine public communal (délibération du 13/03/2023) et demande au conseil d'actualiser le tableau de classement de la voirie communale conformément aux dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière.

Madame La Maire demande au Conseil d'approuver le nouveau tableau de classement tel que présenté dont le linéaire s'établit à 8357 mètres de voies publiques à caractère de rues.

Vote contre : 0

Abstention : 0

9. Point travaux :

a) Borne de recharge électrique :

Les communes n'ayant pas encore toutes finalisé leur dossier IRVE, la commande de bornes de recharge n'a pas été faite par Hérault énergies. Une fois la commande passée, un rendez-vous sera pris avec Bouygues Télécom, ENEDIS, Hérault Energies et la commune pour la réalisation des travaux.

b) Extension Ecole :

Le cabinet d'architecte présentera une esquisse du projet d'extension le 06/11/2023 à 14h00.

c) Centre de loisirs :

Un devis a été sollicité pour une gâche électrique et une sonnette. La demande de connexion internet par la fibre est en cours.

10. CCGPSL :

a) Urgence climatique :

Madame la Maire indique au Conseil qu'une motion d'urgence écologique a été votée à l'unanimité à la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup. Pour mettre en place des actions d'adaptation du territoire et présenter son habilitation, une commission « urgence écologique » est mise en place.

Il convient de désigner un référent communal pour cette commission.

Madame la Maire propose de désigner M. LE DU Anthony, titulaire.

Votre contre : 0

Abstention : 0

b) Commissions intercommunales :

Madame La Maire fait un point sur les retours des commissions intercommunales et la participation des élus communaux.

Les membres concernés du conseil municipal souhaiteraient que les réunions soient proposées en visioconférence et soient plus interactives.

11. Opération 8000 arbres :

Madame la Maire expose au Conseil que le Département poursuit son action face au changement climatique en renouvelant l'opération 8000 arbres - campagne 2024.

Elle précise que la demande doit être déposée en ligne avant le 1^{er} décembre 2023. Elle indique qu'un webinaire « préparer le sol et réussir l'implantation des arbres » se tiendra au printemps 2024 et un autre webinaire « réceptionner, planter et entretenir les arbres » sur simple inscription par mail à 8000arbres@herault.fr

Elle demande au conseil de participer à cette opération et d'identifier des lieux de plantation.

Votre contre : 0

Abstention : 0

12. Archives communales :

Madame la Maire rappelle au Conseil que le Code du Patrimoine prévoit le dépôt aux Archives départementales des archives des communes de moins de 2000 habitants.

Elle demande au conseil, dans un souci de bonne conservation des documents, d'approuver le dépôt aux archives départementales de l'Hérault de l'ensemble des archives de plus de 100 ans et des registres d'état civil de plus de 120 ans.

Vote contre : 0

Abstention : 0

13. Action de solidarité :

Madame la Maire présente au Conseil, les diverses demandes d'aides financières et dons sollicités dans le contexte actuel (pompiers humanitaires, don au Maroc, don aux communes ayant subi des intempéries, prévention routière...).

Elle rappelle que la commune avait à deux reprises ciblé ses actions de solidarité dans un souci d'efficacité et propose au Conseil de réfléchir dans ce sens pour proposer une ligne directrice plutôt qu'un saupoudrage.

Elle propose au conseil d'attribuer 500€ à l'AMF au titre des actions solidaires de la commune.

Vote contre : 0

Abstention : 0

14. Salubrité publique

Madame la Maire expose au Conseil les nuisances occasionnées par la prolifération des pigeons au cœur du village.

Un devis d'intervention (AVIPUR) sur une période de 3 mois (mise en place de cage et prélèvement des pigeons capturés) a été établi pour un montant de 3 850.00€ TTC.

Afin d'avoir un devis comparatif, un rendez-vous a été pris avec la SACPA pour le 14/11/2023 à 11h00 en mairie.

15. Questions d'actualités

- Cérémonie du 11 novembre à 11h30
- Présence du camion fibre de Orange le 09/11 de 9h30 à 18h sur la place
- CCGPSL extrême défi : une démonstration du véhicule aura lieu à la CCGPSL le 06/11 aux alentours de 16h.
- CCGPSL : une formation premiers secours PSC1 est proposée aux agents communaux.
- Vœux du Maire : le dimanche 7 janvier 2024
- Une réunion courant mars sera proposée aux élus afin d'anticiper la saison 2024 au titre des risques majeurs.

La séance du Conseil municipal est levée à 20h15.